

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

28 SEPTEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR **MME ANNE BARZIN.**

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française	3
2	Discussion	5
3	Votes	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des communications des membres du Gouvernement et des dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 28 septembre (2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

1 Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française

En cette rentrée parlementaire, nous abordons directement un des sujets clefs de l'action gouvernementale comme de l'action parlementaire ...

Le Ministre-Président veut parler, bien sûr, de l'élaboration budgétaire et, en l'occurrence, de celle de l'ajustement du budget 2010 de la Communauté française.

Le Ministre-Président a déjà eu l'occasion de le rappeler en commission au Parlement wallon la semaine dernière - il considère que l'exposé et le vote du budget constituent un temps fort, à la fois du contrôle démocratique exercé par l'Assemblée et de la stratégie du Gouvernement.

Il revient, bien entendu, au Ministre du Budget de présenter l'exposé général.

Mais, comme M. Demotte le fait toujours en sa qualité de Ministre-Président, il évoquera également quelques grandes caractéristiques de cet exercice, avant d'aborder les budgets liés à ses compétences.

Tout d'abord, en ce qui concerne le cadre macroéconomique, les travaux de l'ajustement du budget 2010 ont été caractérisés par une nette

amélioration des paramètres par rapport aux prévisions qui avaient présidé à l'élaboration du budget initial 2010 ...

Et ce essentiellement en termes de croissance économique.

Cela a abouti à d'importantes augmentations de recettes, tant en Communauté française qu'en Wallonie.

Dans ce contexte, nous entendons nous inscrire plus que jamais dans les trajectoires budgétaires de retour à l'équilibre à l'horizon 2015, pour les deux entités.

Des trajectoires que le Gouvernement s'est imposé dès le début de la législature.

Sur cette base, pour reprendre les termes du Ministre du Budget, les arbitrages budgétaires ont été réalisés en référence à deux axes : la « Rigueur » et l'« Ambition ».

« Rigueur »

Car, comme M. Demotte vient de le rappeler, nous respectons strictement les objectifs que nous nous sommes fixés en terme de trajectoires budgétaires ;

Car, globalement, sur l'Espace Wallonie/Bruxelles, nous réduisons notre endettement de 100 millions d'euros et nous nous inscrivons dans une gestion dynamique de la dette ;

Car nous avons totalement maîtrisé les dépenses ;

Et car, enfin, nous confirmons notre solidarité avec Bruxelles ;

Mais aussi, et surtout, « Ambition »

Car nous avons réussi à mobiliser d'importants moyens nouveaux dans les principaux domaines de compétences de la Communauté française :

dans le secteur de l'Enseignement obligatoire, avec les renforcements des moyens pour l'encadrement différencié ;

dans le secteur de l'Enseignement supérieur, avec les mesures de réduction des minervals et de non-indexation de ceux-ci, ainsi que par l'augmentation des budgets consacrés aux allocations d'études ;

dans le secteur de l'Enfance, avec des moyens additionnels pour les crèches, pour les écoles de devoirs et pour une majoration structurelle des subventions de fonctionnement ;

dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, avec la création d'emplois supplémentaires dans les Ser-

(2) Présents :

M.Maene, M.Pirlot, MmeBarzin, M.Destexhe, M.Jamar, M.Defossé, Mme Saenen (Présidente)M. Gadenne

Assistaient également à la réunion :

M. Elsen, M. Hutchinson, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

M. Leclère, collaborateur au Cabinet du Ministre-Président Demotte

M. Christophe Corouche, collaborateur au Cabinet du Ministre-Président Demotte

Mme Grovonius, conseillère au Cabinet du Ministre-Président Demotte

M. De Primis, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. David Weytsman, expert du groupe MR

M. Quentin Hayois, expert du groupe cdH

vices d'Aide à la Jeunesse (SAJ), les Services de Protection Judiciaire (SPJ) et pour le Suivi éducatif intensif;

et, enfin dans le secteur de la Culture avec le respect des engagements financiers inscrits dans les contrats-programmes, ainsi que pour les musées et les bibliothèques.

Ce très rapide aperçu de l'ajustement vous donne, je pense, une première idée de son ampleur ...

Et vous constaterez combien l'exercice aura été beaucoup plus qu'un simple ajustement technique.

Tout ceci vous sera évidemment présenté en détail par le Ministre du Budget et les différents ministres fonctionnels.

Le Ministre-Président en vient donc plus spécifiquement à la présentation des budgets de la Présidence.

Budget de la présidence

Vous avez certainement constaté que le budget ajusté pour les compétences liées directement à la Présidence n'appelle que peu de commentaires ...

Contrairement à ceux des compétences fonctionnelles, ce qui est, finalement, dans l'ordre des choses.

L'ajustement 2010 a en effet été pour la plupart des budgets qui relèvent de ses compétences une opération technique visant à fixer les crédits au plus près des besoins estimés en 2010.

Quelques points méritent cependant d'être soulignés.

M. Demotte propose donc, pour ce faire, de parcourir le budget dans l'ordre des programmes qui le composent.

Tout d'abord, quelques points d'attention à la Division organique 11 :

On peut remarquer que divers mouvements ont été effectués au sein de cette division ...

Mais tous ont été intégralement compensés au sein de ses budgets :

La subvention de fonctionnement de START (AB 31.01) a été dotée de 25.000 euros supplémentaires, ceci afin de la remettre au niveau des exercices précédents.

La subvention à l'Institut Jules Destrée (AB 33.07) a été supprimée. Cette subvention était destinée à la promotion de l'identité de la Communauté française mais servait à financer l'inscription de l'Institut dans le réseau *Millennia* actif dans la

problématique de la place de la femme dans le monde.

La montée en puissance de la question de la promotion d'outils pédagogiques soutenant une conscience collective en Wallonie, portée par le Plan Marshall 2. vert a conduit à supprimer la subvention communautaire à l'ajustement et à augmenter d'un montant équivalent la subvention wallonne.

Remarquons également que l'AB couvrant les « Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant » a été créditée de 15.000 euros supplémentaires, afin de la ramener au niveau de 2009, et ce en prévision d'importantes dépenses à couvrir.

Par ailleurs, vous avez constaté que l'allocation de base 41.02.31 relative au financement de l'accord de coopération entre la Wallonie et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistique a vu ses crédits diminuer de 110.000 euros.

Ce montant était destiné à rembourser à l'IWEPS le coût des deux équivalents temps-plein recrutés pour la mise en œuvre des nouvelles missions confiées, dans ce cadre, à l'Institut.

En 2010, seul 1 équivalent temps-plein a été engagé, pour une durée de 6 mois. C'est donc dans un souci de bonne gestion que ces crédits ont été redistribués.

Le Ministre-Président rappellera ici que, dans l'optique d'améliorer la cohérence des informations, leurs analyses (concepts, nomenclatures, ...) et la méthodologie utilisée, l'accord de coopération prévoit de confier à l'IWEPS une mission relative aux données statistiques relevant des compétences de la Communauté française.

Les secteurs qui seront visés par ce dernier sont la culture (en ce compris l'éducation permanente et la jeunesse), l'audiovisuel, le sport, l'enseignement, la prévention et la santé, la petite enfance, l'aide à la jeunesse ainsi que l'enseignement de promotion sociale.

On en arrive à la Division organique 14, celle des Relations internationales.

- Comme vous le savez, d'importants moyens complémentaires ont été mobilisés par le Gouvernement au budget initial 2010 dans le cadre de la Présidence Belge de l'Union européenne.

Il s'agissait, au total, de 8 millions d'euros de crédits additionnels pour la Wallonie et la Communauté française.

Pour ce qui concerne la Communauté fran-

çaise, ces moyens ont été inscrits à la fois en complément exceptionnel de dotation de WBI (+1.645.000 €), et sur une nouvelle A.B. spécifique, l'A.B. 01.01 « Provision Présidence belge à l'UE 2010 » (+1.490.000 €).

Des actions ont déjà été menées dans le cadre de cette Présidence, on peut citer le Colloque « Industries culturelles et créatives », qui s'est tenu à Bruxelles les 8 et 9 septembre ou encore le « Colloque ministériel sur l'Enseignement obligatoire, le 9 juillet dernier, toujours à Bruxelles.

- Par ailleurs, la **dotation à WBI** a été augmentée de 100 000 euros.

Ce montant représente la contribution de la Présidence à l'aide globale qu'apportent la Communauté française et la Wallonie aux victimes du séisme de Haïti.

Devant l'ampleur de cette catastrophe, la Communauté française et la Wallonie avaient souhaité se mobiliser afin de participer concrètement à l'effort de soutien aux milliers de sinistrés de ce pays, comptant parmi les Etats prioritaires de notre coopération.

Le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon ont mobilisé, à cet effet, un montant de 1.200.000 euros, dont 400.000 mobilisés au départ du budget initial de WBI.

Voici, ce que le Ministre-Président Demotte tenait à préciser sur ce budget 2010, concernant ses matières spécifiques.

Pour le surplus, la commission dispose de l'ensemble des documents et le Ministre-Président Demotte se tient à disposition, avec ses collaborateurs, pour apporter les précisions complémentaires qui sembleraient utiles.

2 Discussion

M. Jamar, après avoir eu un débat positif en matinée avec le Ministre Antoine, souligne que cet ajustement budgétaire est relativement technique.

Ce parlementaire observe que nous avons, du fait de la croissance que nous situons à 1.4 et de l'inflation, une somme de l'ordre de plus ou moins 100 millions d'euros qui arrive du fédéral.

Etant donné que les dépenses de la Communauté française, globalement une fois les traitements payés et les charges incompressibles libérées, ne laissent pas beaucoup de place pour des marges de manœuvre.

Les recettes, quant à elles, sont à 97-98 % une émanation du fédéral.

Indépendamment de tous les aspects qui relèvent de la politique du ministre, M. Jamar pense que l'élément central de l'ajustement est représenté par les 100 millions d'euros destinés à la Région wallonne. Ces 100 millions se ventilent suivant 42,3 millions en dotations directes et 57,7 millions par une formule de désendettement de la région wallonne, c'est-à-dire par une formule qui permet à la Région wallonne de contracter un emprunt.

Sans chercher la polémique, M. Jamar observe que la Cour des Comptes a émis de sérieuses remarques négatives à cet égard. Toutes les règles de fonctionnement de nos institutions ne permettent pas a priori ce type de mécanisme quand bien même ce serait justifié ou opportun.

M. Jamar rappelle au ministre qu'en tant que Ministre-président, il est garant des institutions. Il est important, sans remettre en cause l'opportunité, de se dire que les règles prises (celle évoquée et celle qui se rapporte à la délibération du gouvernement en juillet et qui ne relevait pas de l'urgence) sont des attitudes graves en terme d'orthodoxie budgétaire.

Malgré l'aval donné par l'inspection des finances, malgré les réponses fournies par le ministre du budget, ce commissaire souligne que, dans le contexte actuel, il est important de resituer le cadre dans lequel on se trouve.

M. Jamar ne peut pas ne pas se poser la question de savoir, sans remettre en cause la légitimité de certaines politiques, ce qu'il aurait été possible de faire de ces 100 millions, notamment par rapport au débat sur les bâtiments scolaires et les partenariats publics /privés. Tout sera finalement ponctionné par le biais du CRAC, une institution wallonne.

Pour M. Jamar, il eut été salutaire d'octroyer une partie de cette somme aux bâtiments scolaires.

Mme Barzin, concernant Wallonie- Bruxelles International, souhaite obtenir des éléments plus précis relatifs à la représentation des crédits de dépense.

Cette députée observe également une augmentation de 800.000 euros pour des subventions de projets dans le domaine bilatéral avec une répartition de 100.000 euros pour la Communauté française et 700.000 euros pour la Région wallonne. A quoi correspondent ces modifications ?

En ce qui concerne le crédit supplémentaire visant les dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant, Mme Barzin de-

mande pour quel moment cela est prévu.

Enfin, cette parlementaire constate une augmentation de 282.000 euros pour la rémunération du personnel autre que statutaire dans le cadre des frais de fonctionnement des commissaires du gouvernement. Elle souhaite savoir ce que couvre cette somme exactement.

M. Gadenne interroge le ministre sur l'Etat d'avancement de la fusion des services des médiateurs wallon et communautaire.

En ce qui concerne les relations internationales, il souhaite savoir ce qu'il en est du second poste de mandataire.

La dernière question de ce député concerne la note de politique internationale et sa présentation sur les bancs de notre Assemblée.

M. le Ministre dit avoir bien enregistré les réactions et la réflexion d'Hervé Jamar sur la réduction de l'endettement. Concernant la légitimité d'une réflexion sur la mise en œuvre de budgets transversaux, M. le Ministre pense qu'il n'y a pas de raison de ne pas permettre davantage de souplesse comme ce fut le cas dans le passé entre nos budgets parce qu'effectivement il y a des périodes d'inversion liées à la nature des recettes. Nous savons que les masses de recettes sont tributaires de facteurs macro-économiques avec un impact en Région wallonne, en Région bruxelloise et en Communauté française, extrêmement différencié.

Si l'on prend la Communauté française, on peut dire que, prenant le facteur inflation, il est intéressant d'escompter une inflation qui augmente les dotations mais dans le même temps une masse financière allouée à la Communauté est elle-même implantée. Elle doit tenir compte du fait que la plupart de nos dépenses sont destinées au paiement des salaires, nous serons avec les frais de personnel automatiquement rattrapés.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la négociation de la loi de financement en 2001, un coefficient fut rajouté, c'est celui de l'augmentation de la masse dévolue à la création de richesse et la liaison au PIB.

Les régions sont plus immédiatement tributaires de la croissance et de la décroissance. En région de Bruxelles, la décade immobilière après la crise de 2008 a eu immédiatement un effet sur les recettes escomptées.

M. le ministre pense que c'est une bonne politique de voir les Francophones se donner la possibilité de mieux gérer les intérêts collectifs.

Concernant l'origine de ces 100 millions d'euros, M. le ministre précise que cette somme n'est

pas un cadeau. En fait, c'est pouvoir dire qu'on s'endette 100 millions d'euros de moins que ce que l'on fait.

En réponse à Mme Barzin sur Wallonie-Bruxelles international, M. le Ministre précise que WBI a dû engager du personnel à durée déterminée pour la présidence belge, leur mission étant de préparer et d'assurer le suivi.

Cinq réunions ministérielles informelles sont financées par ce biais : la politique régionale, les industries, la culture, l'environnement et l'éducation. Tout cela étant porté par WBI, cadre de référence de la mise en œuvre de notre politique internationale ?

Il y a des frais généraux transversaux à assurer lorsqu'on a en point de mire la présidence de l'Union européenne. Il y a déjà une communication, il y a les appuis politique et technique ; il y a la promotion des événements, il y a également l'encadrement culturel.

Les ministres concernés par les compétences dévolues dans les tours de rôle intra-belges vont porter l'événement sectoriel qui va mettre en avant tantôt leurs compétences régionales, tantôt communautaires.

Concernant l'allocation de base 11.04.70, M. le Ministre précise qu'il s'agit des moyens dédiés aux commissaires du gouvernement. Cette somme porte sur l'application d'une décision prise en avril par le gouvernement de la Communauté française et qui couvre, en 2010, le traitement des 3 nouveaux commissaires pendant 9 mois ceux-ci remplaçant les commissaires détachés auprès des Cabinets. Le traitement d'un de ceux-ci sera remboursé à la Communauté française.

Concernant les Droits de l'enfant, M. le Ministre rappelle que l'allocation de base avait été instaurée en 2009 et réduite en 2010 à 35.000 euros, ce qui implique les 15.000 euros de différences mentionnés antérieurement. Il s'agit d'une remise à niveau nécessaire compte-tenu des dossiers en cours.

Des informations laissaient croire qu'une réduction de 15.000 euros pouvait se faire. Or de nouveaux dossiers sont arrivés justifiant cette remise à niveau.

En réponse à M. Gadenne sur la fusion des services des médiateurs, M. le Ministre préside qu'un accord de coopération a été approuvé par les gouvernements le 2 septembre 2010. Les parlements mettront en place la fusion.

Enfin, concernant la note de politique internationale, M. le Ministre souligne que tout le travail

en amont a été effectué. Il attend les avis des instances consultatives avant l'envoi au parlement.

3 Votes

Par 7 voix contre 3, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des Membres du gouvernement et des dépenses électorales, recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance à la Présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport

La Rapporteuse,

La Présidente

A. Barzin

M. Saenen

Article 1^{er}